

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/338

SERVICES TECHNIQUES : ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ANGLE AVENUE FOCH ET AVENUE DE LA LIBÉRATION A COURNON-D'Auvergne

Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement ;
- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10,10 et R.325-1 à R.325-3 ;
- **Vu** les travaux de modification du trottoir, dans le cadre du projet InspiRe, réalisés par l'entreprise COLAS sise 4, rue Marie Ampère 63360 GERZAT ;
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies ;
- **Considérant** la demande en date du 21 juillet 2026 ;

ARRETE /

ARTICLE 1^{er}

La circulation de tous les véhicules sera réglementée, à l'angle des avenues Foch et Libération du lundi 03 août 2026 à partir de 07h00 au mardi 04 août 2026 à 17h00 par :

- Une neutralisation du trottoir, les piétons seront déviés sur le trottoir opposé

Le stationnement sera interdit au droit des travaux avec mise en fourrière.

ARTICLE 2^e

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise COLAS, chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 3^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4^e

La Police Nationale, la Police Municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise COLAS sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

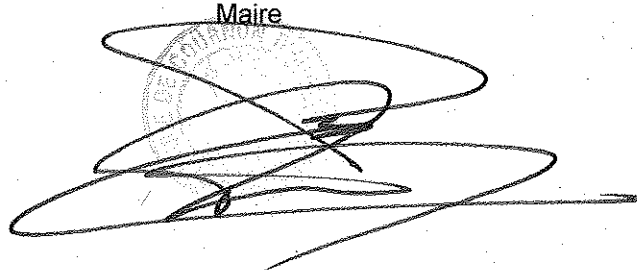
A Cournon-d'Auvergne, le 21 juillet 2026

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire

Publié le

27 JUIL. 2026

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The signature consists of several loops and a long horizontal stroke at the end.